

Prévention routière

AXA agit pour les jeunes et le prouve : l'assureur lance un programme de prévention ambitieux destiné aux jeunes conducteurs

AXA Luxembourg a présenté ce jour son programme de prévention à destination des conducteurs âgés de 18 à 24 ans. Le programme vise à contribuer à réduire sensiblement le nombre et la gravité des accidents pour cette tranche d'âge de conducteurs, la plus sévèrement touchée par ce fléau.

Depuis près de trois ans, AXA Luxembourg s'engage en faveur de la prévention des accidents de la route. Ce programme spécialement dédié aux jeunes conducteurs met à leur disposition des moyens concrets et accessibles pour adopter en toutes circonstances une conduite automobile responsable.

Aider et sensibiliser les jeunes conducteurs particulièrement vulnérables

Les dernières statistiques des accidents de la route⁽¹⁾ ainsi que l'analyse des données récoltées par AXA dans le suivi des dossiers sinistres confirment la grande vulnérabilité des jeunes face aux dangers de la route. Ainsi en 2008, les 18 à 24 ans ont représenté avec 23% la plus grande proportion de tués sur la route, alors que cette tranche d'âge ne représente que 8,3% de la population globale.

un programme en 3 points...

Convaincue que ces chiffres ne doivent pas être considérés comme une fatalité et forte des enseignements tirés du 1^{er} Baromètre AXA du comportement au volant⁽²⁾, AXA a mis en place un plan d'actions concret intitulé « AXA agit pour les jeunes et le prouve ! ». Ses objectifs prioritaires sont de :

(1) source : Ministère des Transports – Bilan des Accidents routiers 2008
(2) voir communiqué de presse du 19 mars 2009 sous www.axa.lu

- sensibiliser les jeunes afin qu'ils adoptent une conduite automobile responsable,
- mettre à leur disposition des outils et moyens pour mieux appréhender les risques de la route,
- récompenser les jeunes conducteurs qui s'engagent dans cette politique de prévention.

Le programme comporte trois actions concrètes qui constituent en elles-mêmes des preuves directes de l'engagement de la compagnie pour œuvrer en faveur d'une réduction à terme du nombre des jeunes victimes sur nos routes :

1. Le Crash recorder AXA : une expérimentation unique en son genre au Luxembourg

A partir de ce 1^{er} octobre, les jeunes âgés de 18 à 24 ans pourront équiper leur voiture de ce petit appareil à la fois innovant, rassurant et permettant de faire des économies. Le crash recorder AXA est avantageux à plusieurs titres : il garantit une meilleure sécurité juridique en cas d'accident, joue indéniablement un rôle préventif et permet à titre d'encouragement de bénéficier d'un avantage tarifaire significatif sur la prime d'assurance auto casco.

- une sécurité juridique pour les jeunes conducteurs en cas d'accident

Ce petit boîtier fonctionne de manière autonome et enregistre, uniquement en cas de choc ou d'accident, diverses données qui permettent au besoin de reconstituer le déroulement d'un accident de manière rapide et objective. Il est ainsi possible de clarifier précisément et à peu de frais la question de la responsabilité de sorte que le jeune automobiliste qui est dans son bon droit obtiendra plus vite satisfaction.

- un appareil qui incite à rouler prudemment mais sans surveillance permanente

Expérimenté dès 2007 en Suisse dans le cadre d'un projet-pilote, il s'est rapidement avéré que le crash recorder développé par le service expérimental sur les accidents d'AXA joue un rôle préventif : les jeunes conducteurs qui l'ont fait installer roulent plus prudemment et provoquent moins d'accidents⁽³⁾.

De plus, le Crash recorder AXA ne sauvegarde pas de données durablement, et il ne s'active qu'en cas d'accident pour relever divers paramètres, tels que l'accélération et la décélération transversale ou longitudinale, les variations de vitesse entraînées par l'accident, ainsi que la date et l'heure. Ces données permettent alors de tirer des conclusions sur la gravité et les circonstances de l'accident. « Le projet pilote de nos collègues suisses a démontré qu'une grande majorité des jeunes est très favorable au Crash recorder et nous espérons qu'au Luxembourg cette tendance se confirmera », souligne Paul De Cooman, directeur général d'AXA Luxembourg. « Et ceci notamment parce qu'ils ne se sentent pas constamment surveillés, mais ont toutefois un stimulant pour éviter consciemment les situations potentiellement dangereuses ».

(3) D'avril 2008 à janvier 2009, une baisse encourageante des accidents dommages de plus de 4 % a été enregistrée (source : AXA Winterthur Suisse)

- ... et sans atteinte aux données de la vie privée

Telles que spécifiées par une clause spécifique et protectrice, les informations individuelles du Crash recorder AXA ne peuvent être utilisées que dans deux cas :

- en accord avec le conducteur assuré pour défendre ses droits,
- en cas de requête motivée du tribunal dans le cadre d'une action en justice.

Les résultats globalisés extraits de l'ensemble des Crash recorders installés et qui seront récoltés suite aux accidents alimenteront quant à eux les statistiques générales. Ceci permettra d'affiner et de partager avec les autres acteurs du domaine de la prévention (Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Police grand-ducale, Sécurité routière, Centre de Formation pour Conducteurs, ...) les connaissances sur la cause des accidents afin de mieux les éviter et d'ajuster au besoin les futures actions de prévention routière.

2. Le Joker Taxi AXA : un incitant à la prudence qui rassure aussi les parents

Soirée trop arrosée ou grosse fatigue, quelle que soit la raison, personne ne devrait prendre le volant lorsqu'il n'est pas en état de conduire. D'ailleurs les statistiques officielles du Ministère du Développement durable et des Infrastructures⁽¹⁾ sont édifiantes sur ce point : plus de la moitié (51%) des accidents mortels surviennent en fin de semaine (VSD) et près d'un quart (24%) entre 0 et 6 heures du matin, alors qu'il s'agit de la tranche horaire où le trafic est le moins dense (+/- 6%).

AXA a décidé d'agir également sur ce phénomène en inventant la garantie « Joker Taxi ». Sur simple appel 24h/24, les jeunes automobilistes de moins de 25 ans pourront dorénavant disposer gratuitement d'un taxi pour rentrer chez eux et éviter ainsi de prendre inutilement des risques sur la route après une soirée plus festive que prévue. Visant principalement des cas de force majeure non prévisibles, le Joker Taxi AXA constitue ainsi un moyen complémentaire aux autres initiatives déjà existantes, n'interférant pas avec les services organisés parallèlement à travers le pays par différentes communes (tel que Late Night Bus, City Night Bus, ...).

« Avec le Joker Taxi », précise Paul De Cooman, « le but d'AXA est de rassurer avant tout les parents qui dorénavant sauront que leur fils ou leur fille peut en cas de problème à tout moment faire appel gratuitement à notre service taxi, et cela sans oublier le cas échéant ses amis qui l'accompagnaient dans sa voiture en début de soirée. Car précision importante, le Joker AXA intervient dans ce cas également pour les personnes accompagnantes pour autant que l'itinéraire soit sensiblement le même. »

3. Le test d'alcoolémie AXA flash sur le web : prendre conscience de sa consommation

La limite légale maximum de 0,5° d'alcool dans le sang pour tout conducteur reste une notion abstraite pour beaucoup. Elle dépend d'un certain nombre de facteurs comme la quantité d'alcool bien sûr mais aussi la nature de la boisson, la durée de consommation, la prise ou non de nourriture en même temps, le sexe, l'âge et la corpulence de la personne etc... Afin d'apprendre à comprendre et à maîtriser l'ensemble des éléments qui entrent en jeu dans le taux d'alcoolémie et son impact sur les risques d'accidents, AXA a conçu une simulation sous forme de jeu.

Ce test est disponible dès aujourd'hui sur le site d'AXA (www.axa.lu/prevention.htm). Il reconstitue la situation d'un consommateur dans un bar-restaurant et permet de jouer sur les différents paramètres. « Ce test didactique est particulièrement intéressant pour tout conducteur, même le plus aguerri. J'ai été moi-même très étonné par certains résultats » a déclaré Paul De Cooman. « C'est pourquoi il est important de familiariser les jeunes avec ces notions le plus tôt possible, d'autant plus qu'ils sont, de par leur âge, plus enclins à prendre certains risques » a-t-il conclu. Ce test ne s'adresse bien sûr pas seulement aux jeunes de 18 à 24 ans, mais il permet d'aborder sous une forme ludique la question délicate de la consommation d'alcool, question primordiale dans la politique de prévention des accidents.

des actions directes, probantes... et entièrement offertes !

Afin de faire bénéficier un maximum de jeunes de 18 à 24 ans des actions mises en place dans le cadre de sa politique de prévention, AXA ne demande pas de participation financière à ses clients pour les moyens mis à disposition. L'appareil et l'installation du Crash recorder sont entièrement pris en charge par AXA et la garantie Joker Taxi est offerte gratuitement. De plus, et à titre d'encouragement supplémentaire, une réduction jusqu'à 15% sur les primes d'assurances casco est également accordée sous certaines conditions.

Dans le cadre de ce projet, la compagnie a bénéficié de la collaboration étroite du Ministère du Développement durable et des Infrastructures dans l'échange des données et la comparaison entre les statistiques officielles des accidents de la route et les statistiques génériques découlant des dossiers sinistres automobiles gérés par AXA.

« Nous sommes convaincus de l'effet préventif de nos différentes actions et plus particulièrement du Crash recorder et du Joker taxi AXA. C'est pourquoi nous souhaitons inciter un maximum de parents et de jeunes à adopter ce petit appareil ainsi que ce joker comme compagnons de route, comme une sorte d'ange gardien qui leur rappelle l'importance vitale d'une conduite responsable en toutes circonstances », précise Paul De Cooman. « Du fait que les parents sont soucieux de la sécurité et du bien-être de leurs enfants, ils deviendront les principaux prescripteurs de ces actions. Conjointement aux démarches menées au quotidien notamment par la Police grand-ducale, le Ministère du Développement durable et des Infrastructures, la Sécurité routière ainsi que le Centre de Formation pour Conducteurs, ces nouvelles actions apporteront assurément leur pierre à l'édifice pour sensibiliser encore davantage les automobilistes à adopter une conduite responsable face aux dangers de la route et ainsi réduire sensiblement le nombre des accidents » a-t-il déclaré en guise de conclusion.

La prévention, un engagement sur la durée

AXA possède depuis longtemps une tradition en matière de prévention qu'elle souhaite élargir et promouvoir auprès du grand public. Chaque client attend bien évidemment d'une compagnie d'assurance qu'elle intervienne avec diligence et efficacité en cas d'accident ou de sinistre. Mais, pour AXA, sa mission ne s'arrête pas là : l'assureur a aussi un rôle complémentaire à jouer et doit aider ses assurés à prévenir les risques potentiels. AXA récolte en permanence de multiples informations sur les accidents et sinistres.

communiqué de presse

Les analyses de ces chiffres et les reconstitutions d'accidents sont riches d'enseignements et permettent de formuler diverses solutions allant dans le sens d'un renforcement de la sécurité.

Après l'action jeu-test AXA Driver sur la connaissance et le respect du code de la route, la démonstration en « live » de crash tests illustrant de manière spectaculaire l'importance vitale que revêt le port de la ceinture de sécurité ou encore le Baromètre AXA du comportement au volant présenté en mars dernier, le programme « AXA agit pour les jeunes et le prouve ! » lancé ce jour apporte un soutien complémentaire aux actions déjà menées par le Ministère du développement durable et des infrastructures, la Police Grand-Ducale ainsi que la Sécurité routière.

Un seul mot d'ordre compte avant tout : **la prévention, nous avons tous à y gagner !**

Tous les détails concernant le programme « AXA agit pour les jeunes et le prouve ! » ainsi que les autres actions menées en matière de prévention routière peuvent être consultés sur le site d'AXA Luxembourg, à l'adresse : www.axa.lu/prevention.htm.

A propos d'AXA Luxembourg

Forte de son expérience de plus d'un siècle et demi sur le marché national ainsi que de son appartenance à un Groupe international de premier plan, AXA Luxembourg entend accompagner ses clients à chaque étape de leur vie et de leur évolution, en répondant à leurs besoins en matière d'assurance, de prévoyance, d'épargne, de placement et de transmission de patrimoine.

Au cours de l'année 2008, les compagnies d'assurance AXA au Luxembourg ont témoigné d'une dynamique de croissance. Le chiffre d'affaires global s'élève à 149,9 millions d'euros en progression de 2,5 millions d'euros (+1,7%) par rapport à 2007.

A propos du Groupe AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de la protection financière. Les activités d'AXA sont géographiquement diversifiées, avec une concentration sur les marchés d'Europe, d'Amérique du Nord et de la région Asie/Pacifique. Pour l'année 2008, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 91,2 milliards d'euros et le résultat courant à 3,7 milliards d'euros. Au 31 décembre 2008, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 981 milliards d'euros.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le symbole CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux Etats-Unis, l'American Depository Share (ADS) AXA est cotée au NYSE sous le symbole AXA.

Ce communiqué de presse est disponible sur le site institutionnel d'AXA Luxembourg : www.axa.lu

Contact presse AXA :

Nathalie Hanck :
e-mail : nathalie.hanck@axa.lu
Tél.: (+352) 44 24 24 – 4619
Fax : (+352) 44 24 24 – 4590